

# DEGI NEIGE

## Déneigeant déverglaçant

Réf. 1824  
Sans dioxine – non corrosif

### 1. PROPRIETES :

Le DEGI NEIGE IDEGREEN assure le déneigement de toutes surfaces sans détérioration du revêtement même par de très basses températures (-30°C). Il est utilisable sur les ouvrages d'art (pierres, marbres, granites...), sur les terrains de sport et les espaces verts, mais également recommandé aux mairies, écoles, crèches, hôpitaux, ... Le DEGI NEIGE IDEGREEN est un produit entièrement écologique. Il n'a pas d'effet nocif sur la faune, la flore, les humains et ne pollue pas l'eau. Après application, il est rémanent jusqu'à 5 jours. Emballage 100% recyclable.

### 2. MODE D'EMPLOI :

Appliquer DEGI NEIGE IDEGREEN en couche mince (de 3 mm) pour un traitement préventif ou curatif. Penser à bien refermer l'emballage après chaque utilisation.

### 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Paillettes de 3 à 8 mm
pH :	5,5
Densité :	800 g/l
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, du gel et de la chaleur.
Ingrédients :	Magnésium hexahydraté à l'état naturel.
Solubilité :	Environ 2,35 g/l à 20°C.

### 4. CONDITIONNEMENT :

Seau plastique de 8 kg.

### 5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Conserver hors de la portée des enfants.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas mélanger le DENEIGEANT DEVERGLACANT IDEGREEN avec un autre produit.

Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°1824) : + 33 (0)3 83 32 36 36.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.com](http://www.hydrachim.com)

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide. Produit non classé selon la directive Européenne des préparations dangereuses.

Tenir à l'abri de la lumière et de la chaleur.

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.*

*Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.*

*Conforme à la législation relative au nettoyage des surfaces se trouvant au contact des denrées alimentaires selon l'arrêté du 08/09/1999 pris pour l'application de l'article N°11 du décret 73-138 du 12/02/1973.*

N° de révision 17-12-09

